

DECISION DU PRESIDENT n° 2025-524

Objet : Solidarités - PARTIR EN LIVRE 2025 – CO-FINANCEMENT AVEC LA MAIRIE DE MERCUROL VEAUNES

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant l'organisation par Arche Agglo du festival partir en livre 2025;

Considérant le partenariat avec la mairie de Mercurol-Veaunes pour le compte de la bibliothèque de Mercurol-Veaunes pour l'inauguration de l'exposition de GAETAN DOREMUS le 25/06/2025;

Considérant que la mairie de Mercurol-Veaunes accepte de co-financer cette action à hauteur de 255.00€ ;

DECIDE

Article 1 – D'accepter le co-financement de la mairie de Mercurol-Veaunes dans le cadre de l'inauguration de l'exposition de GAETAN DOREMUS le 25/06/2025 pour un montant de 255.00€ ;

Article 2 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 07/08/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo

